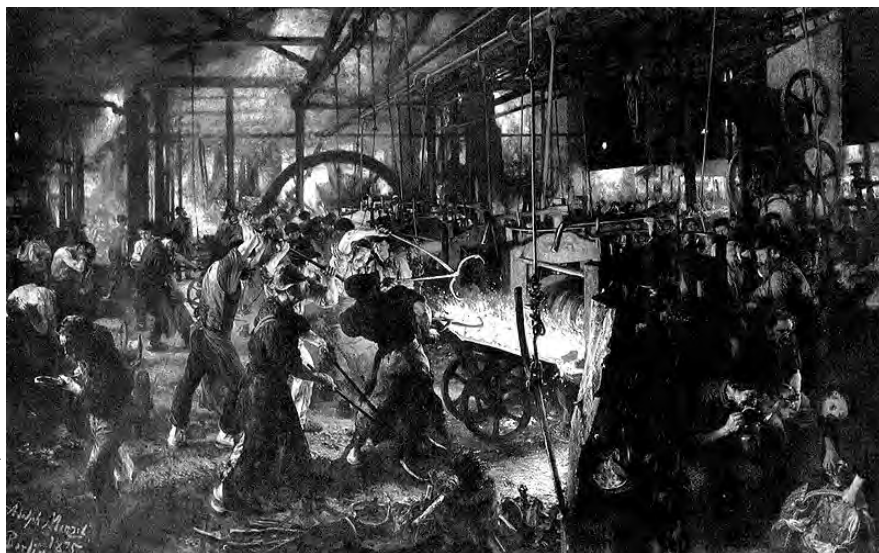


Les catégories socioprofessionnelles

 Alain Desrosières*

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) est utilisée en France depuis plus d'un demi-siècle pour étudier les milieux sociaux et décrire les emplois. Elle combine le statut, le métier et la qualification. Malgré les critiques dont elle fait l'objet de divers points de vue, elle reste un outil irremplaçable d'analyse de la société française.

Depuis les années 1950, les chercheurs en sciences sociales comme les instituts privés spécialisés dans l'étude de l'opinion publique utilisent largement une nomenclature des groupes sociaux créée par l'Insee, les *Professions et Catégories Socioprofessionnelles* (PCS). Ce découpage a été conçu à une époque où la société française était structurée en groupes sociaux consistants, souvent dotés d'une forte conscience d'eux-mêmes et d'organisations représentatives puissantes (les agriculteurs, les ouvriers, les patrons, les cadres). Ces catégories empiriques utilisées par les statisticiens et les sociologues étaient vues comme des approximations des « classes sociales » mises en avant par la tradition sociologique et politique. Depuis les années 1980, il est devenu classique d'observer que ces groupes ont perdu de leur force en tant que groupes « pour soi », que les statuts ou quasi-statuts qui les sous-tendaient se sont effrités, notamment sous l'effet de la crise économique, des transformations du marché du travail et de la baisse de la syndicalisation. Par ailleurs, certains économistes, qui préfèrent souvent des critères pour eux plus faciles à enregistrer et à coder, comme le revenu et le diplôme, voient dans l'usage persistant de cette nomenclature une sorte d'anachronisme ayant perdu toute pertinence. Vingt ans après la publication d'un petit volume consacré aux recherches menées lors d'une refonte de cette nomenclature engagée à l'occasion du recensement de 1982 (Desrosières et Thévenot, 1988/2002), comment expliquer que, malgré ces critiques fortes, elle reste toujours largement utilisée ?



Travail en usine, tableau de Adolph von Menzel (1872-1875)

La nomenclature imaginée par Jean Porte à l'Insee en 1951 combinait trois logiques distinctes. Les deux premières (le statut et le métier) remontaient au 19^{ème} siècle, tandis que la troisième (la qualification conventionnelle) était alors toute récente. Le *statut* distingue les salariés et les non-salariés (patrons, artisans, commerçants, agriculteurs). Le *métier*, héritier de l'antique vocabulaire des corporations, correspond à une époque où les activités « individuelles » et « collectives » étaient peu distinguées, et caractérisées par un savoir spécifique : boulanger-boulangerie, médecin-médecine. Enfin, la *qualification*, propre à l'univers du salariat industriel, était définie à partir des conventions collectives négociées dans les années 1940 et 1950. Celles-ci mettaient en place un système de catégories hiérarchisées (dites « catégories Parodi », du nom du ministre qui les organisa) : manœuvre, ouvrier

spécialisé, ouvrier qualifié, contremaître, employé, technicien, cadre.

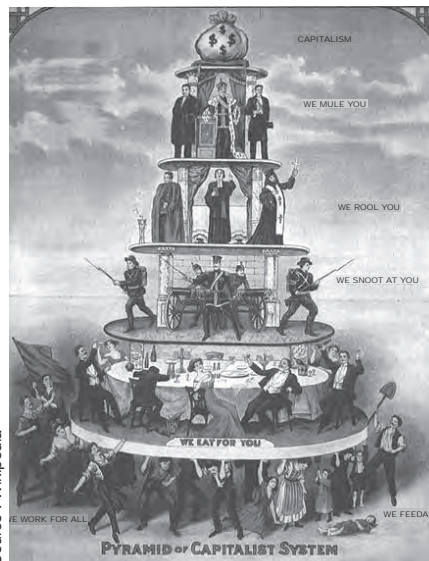
La combinaison complexe de ces trois principes taxinomiques faisait l'originalité de la nomenclature socioprofessionnelle, mais, en même temps, suscitait déjà des critiques depuis des horizons variés. Les marxistes, alors influents, n'y retrouvaient pas les « critères de classes » de leur théorie. Mais les économistes néo-classiques n'y trouvaient pas non plus un critère unidimensionnel, facile à intégrer dans un modèle économétrique, comme le serait par exemple le revenu. Cette double critique, de gauche et de droite, n'empêcha pas cet

* Alain Desrosières est administrateur de l'Insee et membre du Centre Alexandre Koyré d'histoire des sciences. Il a notamment publié « La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique », La Découverte / poche, 2000. Le présent article est un projet de contribution pour le *Dictionnaire des sciences humaines* des Presses Universitaires de France.

outil empirique proposé par l'Insee dans les années 1950, d'être ensuite massivement utilisé. En effet, l'enchevêtrement de ces trois logiques critérielles reflétait une structure sociale complexe, elle-même faite de l'accumulation historique de ces principes de classement. Il épousait mieux la diversité et la richesse des autoreprésentations des groupes sociaux que ne le faisaient les critères théoriques des marxistes ou des néo-classiques. Si cette nomenclature a été partiellement remaniée à l'occasion du recensement de 1982, sa logique de base combinant ces trois critères, est restée la même, même si sa structure et son vocabulaire ont été alors un peu modifiés. Ainsi les anciens « cadres moyens » (instituteurs, infirmières, techniciens, comptables...) sont devenus les « professions intermédiaires », et le terme « cadre » a été réservé aux anciens « cadres supérieurs ». Les contremaîtres, auparavant classés avec les ouvriers, le sont désormais avec les professions intermédiaires. L'idée générale est de se rapprocher autant que possible des conventions et du vocabulaire coutumier en usage, notamment dans le monde des entreprises.

Par comparaison avec des nomenclatures anglo-américaines analogues, une particularité du système français des PCS est de ne pas présenter la forme d'une simple échelle unidimensionnelle, telle que celles qui, aux États-Unis, distinguent les *upper classes*, les *middle classes* et les *lower classes*. Ceci est voulu, précisément pour faire ressortir la diversité critérielle déjà mentionnée. Cette multidimensionnalité a été utilisée par certains sociologues, comme par exemple Pierre Bourdieu (1979) dans *La distinction*. Dans ces travaux, un espace social à deux dimensions est construit et analysé, à partir d'analyses factorielles des correspondances mettant en œuvre la nomenclature des PCS. Le « grand axe » de cet espace, celui qui ressemble le plus aux échelles unidimensionnelles anglo-américaines, oppose les catégories les plus favorisées (cadres, professions libérales, grands et moyens patrons) aux catégories populaires (ouvriers,

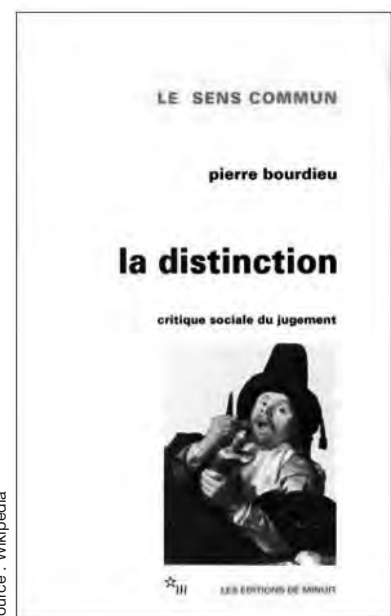
petits agriculteurs). Mais un autre axe, transversal au premier, oppose les catégories dotées surtout de ressources scolaires et culturelles (enseignants, salariés du public) à d'autres plutôt mieux dotées en ressources économiques (commerçants et artisans, salariés d'entreprises privées). L'espace ainsi structuré rend bien compte de maints comportements, de consommation, de logement, de mariage, de pratiques culturelles, de votes. Sa relative stabilité dans le temps montre que les affirmations selon lesquelles les classes sociales n'existeraient plus, et que seuls subsisteraient des individus atomisés, doivent être, à tout le moins, fortement nuancées.



Une représentation humoristique de la hiérarchie sociale dans la société capitaliste

Une autre originalité du système français des PCS est de réunir en un seul outil deux nomenclatures ailleurs distinctes, en général : d'une part, celle des « milieux sociaux » utilisée par les sociologues et les spécialistes des études de marché et d'opinion, et d'autre part, celle des « emplois », utilisée par les économistes du marché du travail. La première peut classer des individus, mais aussi et surtout des « ménages », répartis naguère selon la PCS du « chef de ménage », qualifié désormais de « personne de référence ». La seconde en revanche ne prend en compte que des individus ayant un emploi. Cette réunion des deux nomenclatures est justifiée

par le fait qu'elles traitent toutes deux le même matériau de base : des déclarations de professions. Mais il se trouve que les critères de qualification retenus pour définir les « catégories Parodi », fondés sur la formation codifiée nécessaire pour occuper un emploi, ont été remis en cause, à partir des années 1970, par la logique dite « des compétences », fondée sur des caractéristiques des personnes, et supposées mieux à même de faciliter leur mobilité éventuelle. Cette évolution a été inégalement poussée selon les branches, mais elle a entraîné une transformation du vocabulaire utilisé par les acteurs eux-mêmes (salariés et employeurs), ce qui rend souvent plus difficile le codage des PCS. Le travail de mise en équivalence nécessaire au codage statistique a été opéré successivement par le vocabulaire traditionnel des métiers, puis par le droit du travail (pour définir le salariat) et enfin par les conventions collectives type Parodi. Cet édifice est remis en cause à la fois par l'affaiblissement du droit du travail (avec l'émergence de statuts intermédiaires entre salariat et non-salariat, tels que les intérimaires ou les intermittents du spectacle), et par le développement de modes de gestion de la main d'œuvre mettant l'accent sur la flexibilité et la mobilité, dont le vocabulaire des compétences est une pièce importante.



La distinction, critique sociale du jugement de Pierre Bourdieu



Nomenclatures des professions et catégories socioprofessionnelles 2003

Source : Insee

Malgré ces évolutions, les PCS restent un outil statistique précieux. Les régularités observées dans les années 1980 le sont toujours, malgré ces différentes formes de brouillage. Cependant, dans le travail statistique courant, elles sont souvent interprétées en restant à l'intérieur de l'espace des variables figurant dans le fichier analysé. Des techniques de plus en plus autonomes, comme celles dérivant de l'analyse de variance ou de l'économétrie, sont utilisées, dans lesquelles le chercheur risque de s'enfermer. Cependant, le plus souvent, l'utilisateur de l'outil tente, en bout de course, de raccorder les résultats des procédures statistiques à des connaissances de sens commun, c'est-à-dire empruntant à l'exemple concret. Plus que ne le sont d'autres critères réputés « simples », les catégories socioprofessionnelles sont, en tant que produit de décennies de transformations des représentations que la société se donne d'elle-même, de l'histoire accumulée. Leur usage incite, en raison de leur

Encadré : le rapport sur l'évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles (CSP)

Rapport n°49/B005 du 23 mars 1999, Insee.

La nomenclature des catégories socioprofessionnelles des personnes du système statistique public français est une pièce centrale pour l'étude de la société française. Elle est utilisée par de nombreux acteurs économiques et sociaux, pour l'étude de sujets très variés : les opinions politiques, les pratiques culturelles, éducatives, les hiérarchies salariales, patrimoniales, la démographie, la santé, les conditions de travail, la mobilité sociale, l'accès à l'emploi, parmi les exemples cités. Constatant le vieillissement de cette nomenclature, créé au début des années 1950 et rénovée en 1982, un travail détaillé a été entrepris en liaison avec le Cnis pour actualiser les métiers précis, au niveau des 3ème et 4ème chiffre de la nomenclature. Le Comité

de direction de l'Insee a souhaité que ce travail soit complété par une évaluation de la pertinence actuelle des grandes catégories sociales pour les différents types d'usages. De façon complémentaire il était demandé à ce que l'évaluation soit attentive aux besoins éventuels d'autres catégorisations sociales que les CSP ainsi qu'aux réflexions en cours à Eurostat sur ce problème. Cette évaluation a été confiée à Hedda Fauchoux et Guy Neyret, membres de l'Inspection générale de l'Insee. [...] Une soixantaine d'entretiens ont été menés (et plus d'une centaine de personnes rencontrées), dans les milieux qui semblaient le plus s'appuyer sur une conceptualisation de groupes sociaux, afin de comprendre les usages, de recueillir des avis et suggestions, et aussi des réflexions sur les évolutions en cours ou à venir. [...]

Les principales recommandations :

1. Ne pas bouleverser le niveau agrégé à un chiffre
2. Elaborer et promouvoir activement un nouveau niveau intermédiaire
3. Des investissements renouvelés sont à engager
4. Etre plus proche des usagers
5. Quelques modifications pourraient être mises en œuvre à bref délai
6. Formaliser certaines nomenclatures complémentaires

complexité sociologique, à approfondir l'étude de l'articulation entre des modes de connaissances différents, plutôt qu'à se contenter d'une seule façon de décrire, qualitative ou quantitative, monographique ou statisti-

que, selon des oppositions rituelles S'interroger sur le statut des PCS est une façon de s'interroger sur le statut de l'observation empirique et de la description dans les sciences sociales. ■

Bibliographie

- Bourdieu P.**, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.
Desrosières A. & Thévenot L., *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte/Repères, première édition : 1988, cinquième édition : 2002.
Insee, *Nomenclatures des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS 2003)*, Paris, INSEE, 2003.
Porte J., « Les catégories socioprofessionnelles », in Friedmann J. & Naville P. (éds) *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Colin, 1961.